

# Remplir la déclaration d'EAD

## Quelques explications récoltées auprès de l'administration et des familles concernant la déclaration d'EAD

EAD=enseignement à domicile et dans les établissements non organisés ni subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Infos légales (avec liens aux décrets):

<http://www.enseignement.be/index.php/index.php?page=26100&navi=3150>

<http://www.eduqualis.be/?p=1486>

Nul n'est censé ignorer la loi...

Quelques soient les choix éducatifs des parents, ceux-ci sont censés connaître la législation concernant leurs droits et obligations en matière d'instruction ainsi que les droits de leurs enfants.

### Buts de la déclaration et du formulaire imposé par l'administration:

- satisfaire à l'obligation scolaire (article 8 de l'arrêté royal de 1957)
- donner éventuellement des informations *facultatives* à l'administration pour constituer "*de manière collaborative*" un dossier de suivi de chaque enfant en âge d'obligation scolaire et dont l'objet est de contrôler le niveau d'instruction et le respect des droits de l'enfant (article 11 du décret de 2008)

Partir du principe que l'administration ne vous connaît pas, ne connaît pas votre enfant, ne sait pas ce qui se passe en instruction en famille ou en école privée, et ne connaît pas les pédagogies alternatives. Partir du principe que l'administration ne connaît actuellement que la pédagogie conventionnelle, parfois "active", pratiquée dans les écoles organisées et/ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles: des apprentissages formels et verticaux par un enseignant sur un enseigné balisés et échelonnés par des programmes scolaires.

La déclaration est destinée au service de l'ead, plus précisément, elle va dans les mains de votre gestionnaire de dossier (une famille se voit attribuer un même gestionnaire pour tous ses enfants déclarés) qui collectionne les documents concernant vos enfants: déclarations, rapports d'inspections, décisions de la commission. Il utilise ce dossier pour répondre aux questions de la commission lorsqu'elle se réunit au moment de prendre des décisions et parfois aux questions des inspecteurs qui voudraient en savoir plus avant de vous rencontrer. Donc a priori ni la commission ni l'inspection ne va lire votre déclaration. Elle est soumise aux règles de confidentialité, même entre services de l'administration.

### Pour les enfants de moins de 12 ans ou en primaire:

Lorsque l'inspecteur vous convoque à un contrôle, vous pouvez prendre contact avec lui par téléphone et/ou par mail pour préparer le contrôle. Partir du principe qu'il n'a pas lu votre déclaration et, comme dans le cas de l'administration, qu'il ne connaît pas votre enfant, et probablement pas les pédagogies alternatives (sauf peut-être Freinet, Decroly, Steiner, Montessori et "sans notes ni devoirs", pratiquées dans certaines écoles des réseaux reconnus).

Télécharger et imprimer le formulaire de déclaration.

<http://www.enseignement.be/index.php/index.php?page=26100&navi=3150>

dans l'encart rouge: annexe B "Déclaration d'ead".

un formulaire par enfant en âge d'obligation scolaire = enfants qui fêtent leurs 6 ans en 2016 à enfants qui fêtent leurs 18 ans en 2016

Au lieu d'imprimer, vous pouvez télécharger la version word pour la remplir sur ordinateur.

Cela vous permet d'allonger à souhait vos réponses sans être limité par l'espace prévu.

Signez-la à la main et envoyez un pdf par mail.

<http://www.eduqualis.be/fichiers/declarationEAD-AnnexeB.docx>

#### Coordonnées personnelles

un ou deux parents (ou responsables légaux)

#### Cadre de l'enseignement

L'enseignement sera prodigué au mineur: les deux cases peuvent être cochées (à la maison et en-dehors du domicile) si vous considérez que l'enseignement ne se limite pas aux matières scolaires par exemple mais à toutes les disciplines utiles dans la vie d'un citoyen.

Si vous cochez les deux cases, vous pouvez préciser:

l'instruction de l'enfant a lieu partout, à tout moment, autant dans le cadre familial qu'à l'extérieur, dans des musées, stages, dans la nature, à l'occasion d'une lecture ou d'une discussion, en jouant,...

Vous pouvez préciser tout élément qui permet de comprendre le cadre de l'enseignement: la composition de la fratrie, leur situation scolaire, leurs spécificités, votre métier, vos choix pédagogiques, votre connaissance des référentiels scolaires, l'inscription aux cours à distance ou dans une école privée, le suivi par des professionnels de l'éducation ou de l'accompagnement,...

#### Parcours antérieur

Les services de l'obligation scolaire (service de l'ead, inspection, jurys, service de l'enseignement à distance, service de...) ne communiquent pas entre eux. Votre enfant est donc complètement inconnu du service de l'ead.

Cocher et indiquer tous les certificats obtenus.

Années scolaires antérieures: une année scolaire par ligne ou bien regrouper (comme un CV):  
exemple:

2009/2013 accueil, 1ere, 2e et 3e maternelles, école Blabla de Glabois

2013/2014 1e primaire, école Blabla de Glabois

2014/2016 2e et 3e primaires, école Saint-Machin de Marchien

ou bien:

2012/2015 instruction en famille ou enseignement à domicile ou enseignement à distance

2015/2016 voyage autour du monde

Le parcours antérieur permet à l'administration d'évaluer le niveau actuel de l'enfant (et donc de constater un éventuel retard scolaire) ou sa progression habituelle.

## Demande de dérogation

Lire articles 12 et 22 du décret de 2008.

Non, sauf en cas de maladie, de spécificité ou de trouble impliquant un retard scolaire avéré ou prévisible qui donnerait lieu à un éventuel retard scolaire au mois de novembre 2016 (par exemple si votre enfant fête ses 8 ans cette année et si vous estimez qu'il n'est pas apte à passer l'examen de fin de 2e primaire, vous souhaitez que le *niveau* du contrôle soit adapté au niveau réel de votre enfant).

Le retard scolaire doit être si possible prouvé et en tout cas la demande de dérogation motivée: attestation d'un professionnel (phobie scolaire, dysphasie, haut potentiel, handicap, TDA,...), bulletin ou inscription dans telle année dans telle école (exemple: enfant de 11 ans inscrit en 3e primaire l'année passée),...

Le fait de choisir une pédagogie alternative "non scolaire" n'entre pas dans le cas d'une demande de dérogation, une pédagogie alternative n'est pas une *maladie* mais un choix légal des parents, inscrit dans la Constitution de 1831.

## Encadrement pédagogique

### 1. épreuves

obligations légales (hors demande de dérogation) pour l'année 2016-2017: enfants nés en 2005 (CEB), 2003 (CE1D), 2001 (CE2D), 1999 (CESS)

### 2. motif

*C'est très personnel et toutes les familles ont leurs propres raisons qui ne pourraient se restreindre à une liste de cas!*

(exemples évoqués dans la presse: choix pédagogique, inadaptation au système traditionnel, non adéquation aux valeurs de l'école précédente, ne trouve pas de réponse satisfaisante à proximité dans le système traditionnel, décrochage scolaire, remotivation suite à harcèlement ou ennui ou phobie scolaire, recherche d'une pédagogie active, voyages, flexibilité horaire,...)

### 3. asbl

Si l'enfant est confié à une structure privée qui participe à son instruction. Vous pouvez nommer une école privée et indiquer l'url de son site web, par exemple.

### 4. ressources

Ressources dans l'éventuelle école/structure privée. Cours par correspondance.

+ Éventuelles ressources familiales mises à la disposition de l'enfant:

vous pouvez indiquer de façon plus ou moins détaillée (à votre meilleure convenance) par exemples: bibliothèque familiale, visites de musées, emprunts réguliers à la bibliothèque communale et à la ludothèque, stages, voyages, excursions, matériel pédagogique, matériel multimédia, projets personnels... vous pouvez faire une liste plus précise par exemple des lectures de votre enfant (romans, revues,...) et de livres en rapport avec son niveau scolaire (dictionnaires, atlas, reportages animaliers, manuels, référentiels scolaires,...) ou des dernières excursions/excursions à venir, des voyages, des activités artistiques et sportives (club sportif, patin à roulettes, vélo, trampoline, vacances ski/vélo), des activités culinaires ou de gestion des tâches ménagères... tout ce qui est en lien avec le droit de l'enfant à l'instruction, à la socialisation et à une vie saine et épanouie. Si votre famille participe à des soirées de jeux de société ou fait du

bénévolat par exemple, mettez-le, même si votre enfant ne le fait pas nécessairement vous êtes l'exemple. Vous pouvez aussi indiquer si votre enfant a une passion, le matériel qu'il a à sa disposition pour l'assouvir (les chevaliers, les dinosaures, minecraft,...).

Pensez aux matières scolaires pour organiser votre liste (math, français, éveil, langues, sport,...), c'est plus lisible de la part d'un service constitué en partie d'inspecteurs/d'enseignants.

Cette liste peut aussi être fournie plus tard à votre gestionnaire de dossier ou à l'inspecteur au moment du contrôle, l'inspecteur la transmettra à votre gestionnaire de dossier avec son rapport.

#### 5. remarques

Vous pouvez ici indiquer que vous souhaitez que votre liberté de choix pédagogique soit respectée par tous les services de l'administration, dans le respect du cadre légal, du droit à l'instruction et des droits fondamentaux de votre enfant, que seule l'équivalence du niveau aux socles de compétences (et non aux programmes scolaires) soit évaluée suivant toutes les modalités stipulées dans le décret de 2008, à savoir l'entrevue du parent, la démonstration du matériel et du plan de formation ainsi que l'interrogation orale ou éventuellement écrite de l'enfant. Vous pouvez souhaiter que le contrôle se passe au mieux pour votre enfant et pouvoir l'accompagner.

Vous pouvez demander à l'administration qu'elle soutienne vos choix pédagogiques en n'imposant pas de moyen coercitif/scolaire de contrôle à l'inspection.

#### dater, signer

Vous pouvez envoyer la déclaration par mail au service de l'enseignement à domicile [edep@cfwb.be](mailto:edep@cfwb.be) en joignant le pdf au mail en demandant dans le corps du mail un accusé de réception de la déclaration d'ead pour les enfants AZ, ER et TY pour l'année scolaire 2016-2017.

Ou bien vous pouvez envoyer par lettre simple ou recommandée (en demandant à l'intérieur un accusé de réception par courrier ou mail) mais d'expérience cette méthode n'aboutit pas toujours... on peut perdre votre déclaration ou en tout cas on ne vous donne pas systématiquement un accusé de réception.

Service de l'Enseignement à Domicile  
Bureau 3F326  
Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

Vous pouvez poser vos questions directement au service de l'ead  
(En particulier Thibault Tournay est un gestionnaire de dossier reconnu comme ouvert, soutenant et à l'écoute par de nombreux parents qui pratiquent l'instruction en famille):

#### service de l'ead:

[edep@cfwb.be](mailto:edep@cfwb.be)  
02/690.86.90

[thibault.tournay@cfwb.be](mailto:thibault.tournay@cfwb.be)  
02/690.83.31